



Communiqué de presse

Le Conseil national du Travail s'est réuni en séance plénière le 6 décembre 2023 à 9 heures sous la présidence de monsieur R. Delarue.

Prévention des faux stages – Suivi de l'avis n° 2.286

Dans son avis intermédiaire n° 2.391, le Conseil se prononce, dans le prolongement de son avis n° 2.286 concernant le projet de plan d'action opérationnel pour la lutte contre la fraude sociale 2022, sur la problématique des faux stages à la suite de la décision du Comité européen des droits sociaux du 16 février 2022.

Dans cet avis, le Conseil se penche sur l'importance du monitoring du phénomène des faux stages, la compétence des services d'inspection fédéraux et la collaboration entre les services d'inspection fédéraux et régionaux.

En ce qui concerne la demande du ministre du Travail de formuler, dans la mesure du possible, des propositions communes, telles que des campagnes de sensibilisation ou des propositions d'adaptation de la réglementation, le Conseil souhaite d'abord attendre le résultat des enquêtes menées par la Direction générale Contrôle des lois sociales.

Ce texte est disponible sur le site du Conseil (www.cnt-nar.be).